

COMPTE-RENDU CTSD du 28 janvier 2013

Suite aux différentes déclarations préalables, le **DASEN** a répondu qu'il partageait notre préoccupation **sur les concertations**. Il a souhaité faire un groupe de travail car la dotation spécifique pour les collèges méritait de se rencontrer.

Concernant notre demande sur les seuils en collège : le choix n'a pas été fait de modifier le seuil mais de voir comment on pouvait aider certains établissements à partir de projets ; la gestion de la difficulté scolaire est une affaire complexe, les moyens ne servent à rien si on ne change pas nos pratiques, il faut trouver des processus éducatifs plus appropriés ; je suis porteur de confiance envers les cadres et les personnels chargés de mettre en œuvre. Nous nous mettons en situation de pouvoir corriger certaines dotations lorsque le nombre d'élèves est plus élevé que prévu.

Concernant le socle commun : c'est une préoccupation partagée dans d'autres pays européens. La liaison école collège est une vraie question et ce n'est pas choquant d'aller plus loin sur cette liaison. Mon souci est d'accompagner les personnels.

Concernant les rythmes : depuis juin on en discute, les échanges, la concertation ont eu lieu. Par ailleurs, les problématiques sont partagées depuis très longtemps, l'idée d'apporter un changement n'est pas nouvelle. Il faut passer à l'opérationnalisation.

Les IEN vont réunir les directeurs d'écoles. Sur cette question, nous ferons en sorte que localement les problématiques soient bien débattues.

Concernant les lycées et lycées professionnels, il applique les circulaires rectores mais un dialogue de gestion avec chaque chef d'établissement permet d'appréhender les spécificités de chaque établissement (groupes langues, ...) et d'abonder les DGH théoriques en fonction.

I- Effectifs académiques rentrée 2013

Augmentation de 2761 élèves par rapport au constat de rentrée sur l'académie de Bordeaux

Evolution de prévision à prévision : + 3784 soit +1,74%

Dans le département

Augmentation de 1608 élèves par rapport au constat de rentrée (+1.6%) :

collège + 499

lycée généraux + 743

LP +184

SEGPA -25

EREA +7

Post bac +200

De prévision à prévision + 3521 élèves en plus (+3.5%) :

1776 en plus pour les collèges,

1074 pour les lycées.

Evolution des effectifs depuis 2009

Pour l'Académie, de 207 202 élèves en 2009 à 217 073 en 2013 (+4.5%)

Pour le département de 98 518 en 2009 à 103998 en 2013 (+5.27%)

→ Poussée dans les collèges.

II- Stratégie départementale :

Elle s'inscrit dans le projet académique.

- Accompagner la croissance démographique
- Action pédagogique ciblée dans un certain nombre de domaines :
 - dans la perspective d'une poursuite d'étude des bacheliers professionnels en BTS. Il faut inscrire cela dans une dynamique de formation et créer des conditions en amont et en aval.

→ pour les collèges : dotation supplémentaire ciblée en fonction des critères CSP et taux de retard à l'entrée en 6° (cf notre compte-rendu du GT du 18/01/2013)

- Préoccupation sur le remplacement
- Attention sur les passerelles et le décrochage (ateliers relais,...)

Dans le département, finalement 48 collèges sont retenus en gardant le CSP pour ces attributions (>34 %, au-dessus du taux moyen du département) avec :

- 12 heures pour 6 collèges
- 9 heures pour 31
- 6 heures pour 10 collèges
- 3 heures pour 1 collège (Pellegrue)

Soit 414 H

- Action en faveur des publics à besoin éducatif particulier
 - Collèges ECLAIR : +16h
 - 1 classe relais à Cenon Jean Zay
 - 2 ateliers relais : +18h
 - 1 poste gens du voyage : +21h à Blanqui Bx
 - - élèves handicapés, R12 = 42 ULIS + 2 implantations : Collège Lussac et Pessac
 - 1 poste référent handicap implanté au collège de Lussac
 - Centre de rééducation fonctionnelle de Cénac : +34 h
 - ENAF : +61 HSA
 - Enfants malades +103 HSA

- Dispositifs spécifiques :

Clisthène : +36h

Filières artistiques : +32h

III- Enveloppe départementale

147 435 h dont	134 611 HP
	13057 HSA

Calcul des DGH : conforme au CTA

Evolution du H/E : 1.22 collège (1,22 en 2012)

2.21 en LP/EREA (2.28 en 2012)

1.38 en lycées (1.41 en 2012)

Poids des HSA par catégorie d'établissement :

- Collèges : 5.91%
- LP : 9.94 %
- Lycée : 7.95 %

Ventilation des heures :

- Dans les DGH : 144 268.5H
- Réserve pour ajustements techniques TRMD : 330H
- Solde pour ajustements ultérieurs comparable à celui de l'an dernier : 564 heures

A la suite de cette présentation, les débats et l'examen de chaque établissement ont suivi. Voici quelques éléments de réponses du DASEN aux questionnements

- **Sur les collèges ciblés :**

Lorsque les collèges ont des SEGPA, seul le collège bénéficiera des moyens spécifiques car la SEGPA bénéficie déjà de moyens spécifiques.

Sur les ECLAIR, je prends acte que la FSU considère qu'ils sont sur-dotés.

L'UNSA Education a demandé que Camus Eysines qui est collège évité depuis plusieurs années, au-delà du constat, fasse partie des collèges ciblés pour les aider. Par ailleurs, nous avons renouvelé notre demande que Cadillac soit aussi ciblé (le taux de CSP inférieur à 34% n'étant que conjoncturel cette année). Le DASEN a répondu qu'il allait revoir.

Sur les modalités d'utilisation de ces moyens, on est au cœur de ce qu'est enseigner et apprendre. Je trouve approprié de mettre des moyens pour comprendre les difficultés rencontrées dans ces collèges pour les situations d'apprentissages.

L'option majeure n'est pas du dédoublement de classes mais je ne l'exclus pas. Au final, si j'ai vocation à me situer comme expert, j'ai aussi vocation à faire confiance aux équipes et en fin d'année on regardera la pertinence des choix arrêtés.

Lorsqu'un élève est en difficultés à l'école il faut regarder 2 choses

- D'un point de vue cognitif et de la continuité des apprentissages: comment fait-il pour ne pas apprendre ? qu'est ce qui l'empêche d'apprendre ?
- Et des conditions d'apprentissages.

Je vais accompagner les chefs d'établissements par un groupe de travail et les accompagner pour mutualiser ces expériences.

- **Sur le financement des options :**

Sur les langues selon les effectifs constatés dans cette option l'année précédente, si les effectifs sont inférieurs à 5 élèves on ne finance pas, c'est sur les fonds propres de l'établissement. Sinon on finance. Chaque établissement est vu individuellement.

Sur les STMG, règle académique c'est en fonction du nombre de divisions financées par le Recteur.

Globalement, en lycée, on finance pour les enseignements communs des séries puis, ensuite, par filière.

- **Sur les prévisions d'effectifs et les seuils :**

Toutes les situations seront revues en juin. S'il faut ouvrir pour des élèves du secteur on le fera. Si dérogations, elles ne seront acceptées que dans la limite des places.

Pour les situations d'établissement, nous avons contacté chaque correspondant qui nous avait alerté. N'hésitez pas à nous demander des précisions si vous ne l'aviez pas fait.

Le DASEN a soumis au vote la distribution de la DGH pour les collèges. En cohérence avec notre déclaration préalable nous nous sommes abstenus.

Vote : POUR : 0
 CONTRE : 7 (FSU –CGT –FO)
 ABSTENTION : 3 (UNSA –SGEN)